



Arrêté fixant la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement dans le grade de secrétaire de chancellerie de classe normale au titre de l'année 2026

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-2049 du 30 décembre 2011 portant statut particulier du corps des secrétaires de chancellerie ;

Vu l'arrêté du 29 février 2012 fixant les règles générales d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne de secrétaire de chancellerie ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement dans le grade de secrétaire de chancellerie de classe normale,

Arrête

Art. 1^{er} – Monsieur Patrick LACHAUSSÉE, administrateur de l'État du 2^{ème} grade, est désigné en qualité de président du jury des concours externe et interne pour le recrutement dans le grade de secrétaire de chancellerie de classe normale au titre de l'année 2026.

Art. 2 – Sont nommés membres du jury :

Monsieur Thomas ANIN, secrétaire des affaires étrangères,
Monsieur Gilles COTTET-DUMOULIN, secrétaire des affaires étrangères hors classe,
Madame Aurore DAUX, secrétaire de chancellerie,
Monsieur Nicolas DURIEU, secrétaire de chancellerie,
Madame Servane GANDAIS, secrétaire de chancellerie de classe supérieure,
Madame Christelle KAUFFMANN, secrétaire des affaires étrangères,
Monsieur Léo LAPORTE, secrétaire des affaires étrangères,
Madame Isabelle RIOU, secrétaire de chancellerie,
Madame Barbara SADEN, secrétaire des affaires étrangères,

Madame Maud TIXIER-LOPES, secrétaire de chancellerie,
Monsieur Alban WARIN, secrétaire de chancellerie de classe supérieure.

Art. 3 – En cas d'empêchement de Monsieur Patrick LACHAUSSÉE, les fonctions de président du jury seront assurées par Madame Maud TIXIER-LOPES pour le concours externe et Madame Isabelle RIOU pour le concours interne.

Art. 4 – Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2025

Pour le ministre de l'Europe et des affaires étrangères et par délégation,
pour le directeur général de l'administration et de la modernisation,
pour le directeur des ressources humaines,
pour la sous-directrice de l'attractivité et des recrutements,
la cheffe du bureau des concours et examens professionnels,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Marie BÉLOU-AFFRE